



Votre santé

Médecine du travail : un droit !

Les administrations sont tenues d'organiser un examen médical annuel pour les agents qui souhaitent en bénéficier. (Décret n°82-453 du 28-05-1982, modifié en 1995, Art.22)

L'article « 24.1 » du même décret précise que « *Les agents qui n'auraient pas bénéficié de l'examen médical prévu à l'art. 22 font l'objet d'une visite médicale auprès d'un médecin de prévention tous les cinq ans [...]* »

Nous savons tous que notre médecine du travail est quasi-inexistante (servant le plus souvent à contrôler nos absences...) mais **nous avons droit, sur demande, à une visite médicale de prévention**. Elle est gratuite et doit être prise en charge par notre employeur. **Des autorisations d'absence sont accordées pour permettre aux agents de subir les examens médicaux** (art.25 du décret sus-cité).

Les visites médicales sont ce qui permet de découvrir et caractériser, entre autres choses, les maladies professionnelles (d'où le fait que l'État ne s'acharne pas à nous en faire passer...).

Ces visites médicales sont surtout un droit dont il faut user à moins de vouloir laisser croire que notre santé et nos conditions de travail ne sont jamais liées !

C'est pourquoi, la visite médicale étant un acte individuel, nous proposons à l'ensemble des collègues du département n'ayant pas eu une visite médicale professionnelle depuis plus de 5 ans d'en demander une !

Notre employeur, légalement obligé de répondre favorablement à cette demande, se rendra alors compte que nous prenons notre santé au sérieux.

Nous vous invitons à envoyer ces demandes (modèle en pièce jointe) et à prévenir le SnudiFO-47 que vous l'avez fait afin que nous puissions, si nécessaire, faire pression sur l'Administration pour que vos demandes soient satisfaites.

Enfin, s'il est obligatoire de nous donner une autorisation d'absence pour subir ces examens médicaux cela signifie que ceux-ci doivent être faits sur le temps de travail !

Appelez le Snudi-FO-47 si ce n'était pas le cas !

Prenez votre avenir et votre santé en main !

